



# Merlin® flexx

## HERBICIDE maïs\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 10 L

Mini palette 1

Bidon 10 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

##### Autres composants dangereux CLP

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### Classification RAC : 27

**Formulation :** suspension concentrée (concentré fluidifiable)

**Numéro AMM :** 2110111

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active :** isoxaflutole  
**Teneur :** 44g/l, soit 4.23% (m/m)  
**Famille chimique :** isoxazoles  
**Mode d'action :** Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

**Substance active :** cyprosulfamide  
**Teneur :** 44g/l, soit 4.23% (m/m)  
**Famille chimique :** acylsulfonamide  
**Mode d'action :** Augmentation de la métabolisation de certains herbicides par activation génique.

### Description

**MERLIN FLEXX** est un herbicide de post-semis prélevée et de post-levée précoce de la culture de maïs. Il s'applique également sur maïs doux en prélevée uniquement. Il est efficace contre les dicotylédones et les graminées annuelles.

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon de MERLIN FLEXX et verser la dose nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve et agiter. Maintenir en agitation modérée pendant la pulvérisation.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES TRAVAUX			RETOURAGE
	PROTECTION DES PERSONNELS EN CONTACT	PACIFICATEURS (à l'exception des personnes souffrant de maladie de Crohn ou de maladie de Colitis Ulcérative)	TECHNIQUES POUR CACHER	
CARTES EN NITRILE (EN 1100-074, soit équivalente NF EN 16923-1-041 (Type A) ou à usage unique NF EN 16923-2-050 A, B ou C)				Utilisables
SIPI VERTIMENTAINE conforme à la norme NF EN ISO 27766A				SIPI VERTIMENTAINE
SIPI PARTILLÉ Utilisation du bidon à marchandise chimique conforme au type V(10)				SIPI VERTIMENTAINE ET SIPI PARTILLÉ
LUNETTES AU ÉCRAN FACIAL conforme EN 166 (CC, type II)				LUNETTES AU ÉCRAN FACIAL
PROTECTION RESPIRATOIRE				
Outil de mesure simple ICH 140 (échelle 0-1000) (EN 140)				

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- après stockage à température ambiante, agiter la préparation avant l'application.
- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve.
- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés.
- traiter en l'absence de vent.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la



même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par

les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

#### Toxicologie

##### Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H361d - Susceptible de nuire au foetus.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

#### Délai de rentrée

48 heures après traitement.

#### Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

#### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Information santé

##### Premiers soins

#### Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Ingestion :

Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

#### Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

#### Danger principal

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

#### Danger secondaire

#### Danger tertiaire

#### Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs doux	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.25l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.25l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 4a

En raison d'un risque possible de phytotoxicité, il convient de consulter le semencier concerné avant toute utilisation de la préparation sur des lignées de maïs destinées à la production de semences.

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

### Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées en culture de maïs grain et fourrage, et maïs doux à 2.25 l/ha.

Adventices très sensibles (Efficacité 95 à 100%)	Adventices sensibles (Efficacité 85 à 94%)	Adventices moyennement sensibles (Efficacité 70 à 84%)	Adventices peu sensibles (Efficacité <70%)
DICOTYLEDONES : Capselle Chénopode blanc Datura sp. Morelle noire Renouée à feuilles de patience	DICOTYLEDONES : Amarante Pensée des champs Renouée persicaire Stellaire		DICOTYLEDONES : Mercuriale annuelle Renouée des oiseaux Renouée faux liseron Véronique de perse
GRAMINEES : Panic faux millet	GRAMINEES : Digitaire sanguine Panic pied de coq Sétaire verticillée	GRAMINEES : Sétaire verte Sétaire glauque	GRAMINEES : Pâturin annuel Vulpin des champs

### Traitement

#### Dose(s) préconisée(s)

Dose préconisée sur maïs grain, maïs fourrage et maïs doux : 2.25 l/ha.

#### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

MERLIN FLEXX s'utilise sur maïs grain et maïs fourrage au stade post-semis pré-levée de la culture. Il peut également s'utiliser jusqu'au stade 3 feuilles étaillées de la culture. Sur maïs doux, MERLIN FLEXX s'applique uniquement en pré-levée. L'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture : ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques.

La meilleure efficacité est obtenue en traitant les adventices le plus précocement possible (1-2 feuilles maximum pour les graminées et 2 feuilles maximum pour les dicotylédones)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### Programme de traitement

MERLIN FLEXX s'utilise en une seule application.

#### Classification HRAC

27 - Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

#### Application (matériel, pression)

Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (200 à 300 l/ha).

Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.

Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage- Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur avant et après le traitement.



## Conditions du milieu

MERLIN FLEXX devra être appliqué sur un sol finement préparé, sans grosses mottes.

Comme pour tout herbicide racinaire, l'efficacité est favorisée par des conditions humides après le traitement.

Précautions vis à vis des cultures voisines:

- traiter par temps calme et sans vent.
- lors de la pulvérisation, éviter impérativement toute dérive de produit vers les cultures voisines. Les cultures de betterave, tournesol, et dans une moindre mesure de pomme de terre, sont connues pour être particulièrement sensibles.
- utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérive par exemple)
- respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes trop fines.

## Après traitement

### Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec la spécialité MERLIN FLEXX selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (avec ou sans labour) : blé tendre (hiver, printemps), blé dur (hiver, printemps), orge (hiver, printemps), pois protéagineux de printemps, lin de printemps, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, soja, maïs, maïs doux et sorgho.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

### Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité avec MERLIN FLEXX en pré-levée ou en post-levée précoce, il est possible d'implanter sans délai entre l'application de MERLIN FLEXX et le semis :

- avec ou sans labour : un maïs (grain, fourrage, doux)
- avec labour : un ray grass

En respectant un délai de 75 jours entre l'application de MERLIN FLEXX et le nouveau semis il est possible d'implanter :

- avec ou sans labour : moutarde CIPAN (Culture intermédiaire Piège à Nitrate), colza CIPAN et colza d'hiver.
- avec labour : luzerne

**Il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : sorgho, tournesol, haricot vert et soja.**

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)</b>		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique
<b>EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1</b>		EPI vestimentaire ET EPI partiel		
<b>EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)</b>				
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)</b>				
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup></b>				

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

<sup>(1)</sup> Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## Mentions légales

Merlin® Flexx 44 g/l isoxaflutole 44 g/l cyprosulfamide AMM n°2110111 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1A ☐ Cancérogénicité, catégorie 2 ☐ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ☐ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ☐ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



☒ ☒ ☒ Attention ☐ ☐ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ☐ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ☐ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ☐ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Décembre 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)